

Ronde des Légendes

MALESTROIT - CARENTOIR - MAURON

Samedi 27 et Dimanche 28 Avril 2013

Comité d'organisation

Direction de l'Organisation : Yohann GOUAULT
Direction Technique et Sportive : Franck MOSIN
Secrétariat : Jean Michel LOUESDON
Responsables Sécurité Circuits :

- ✓ Jean Paul Sené (Saint Marcel)
- ✓ Jeanine Bouleau (Carentoir)
- ✓ Bernard Gandin (Mauron)

Classement Grimpeurs : Arbitres FFC
Classement Sprinter : Arbitres FFC
Classement Jeunes : Arbitres FFC
Animateur : Jean Gérard Giguet
Liaison Radio CB : Blondel Pierrick
Moto - Information : ABEC
Ardoisier : ABEC
Voitures Neutres : SC Malestroit
Vidéo Finish : André Coué SC Malestroit
Classements Informatiques : SC Malestroit

Collège des arbitres

- ✓ président du jury : Dominique TREMAUDAN
- ✓ arbitres : Emile LE GALLIC et Ludovic JOUAN
- ✓ juge à l'arrivée : Guy AUFFRET
- ✓ chronométreurs : Arnaud ROBIN et André LE BLAY
- ✓ arbitre à moto : Anne MASSE

Règlement de l'épreuve

ARTICLE 1. Organisation

La Ronde des Légendes est organisée et contrôlée par l'association « Société Cycliste de Malestroit » sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). Elle se dispute les Samedi 27 et Dimanche 28 Avril 2013, en 3 étapes.

ARTICLE 2. Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux coureurs des catégories 3, Pass'Cyclisme Open & Juniors. L'épreuve se disputera par équipes constituées de 5 coureurs maximum (dont 1 Junior si possible). Les équipes interclubs mixtes et sélections départementales sont autorisées sous réserve de validation fédérale.

ARTICLE 3. Engagements

Les engagements doivent parvenir avant le **20 Avril 2013** à:

Mr Franck Mosin

Impasse du Muguet

56140 Saint Marcel

Mail: mosinfr@wanadoo.fr ou 06 38 38 22 94

Les engagements seront à adresser à Franck Mosin par équipe complète soit 97.5€ (5*6.5€ X 3 étapes), règlement par chèque uniquement.

ARTICLE 4. Permanences

ARTICLE 4.1. Samedi

La permanence de départ se tiendra le Samedi 27 Avril 2013 à partir de 12h30 : Salle de la Cantine, rue du Calvaire, 56140 Saint Marcel

La permanence d'arrivée se tiendra au podium protocolaire : Rue de La Bouie, 56140 Saint Marcel.

ARTICLE 4.2. Dimanche Matin

La permanence de départ se tiendra le Dimanche 28 Avril à partir de 7h30, au podium protocolaire Place de l'étoile D14, 56910 Carentoir.

La permanence d'arrivée se tiendra au même endroit jusqu'à la fin du Contre La Montre.

ARTICLE 4.3. Dimanche Après-midi

La permanence de départ se tiendra le Dimanche 28 Avril à partir de 14h00 au restaurant le Chêne Heleuc, SUPER U, 56910 Carentoir.

La permanence d'arrivée se tiendra au podium protocolaire Rue d'Armor, 56430 Mauron.

ARTICLE 5. Radio tour

Les informations de course sont émises sur le canal CB 38.

Les postes seront à prévoir par les équipes dans chaque véhicule suiveur, y compris sur le Contre La Montre individuel.

ARTICLE 6.

Etape 1.Saint Marcel > Saint Marcel

ARTICLE 6.1. Caractéristiques

La première étape se déroulera sur un parcours de 62 kilomètres en ligne + un parcours de 7.2 Kilomètres à parcourir 6 fois, soit un total de 98 kilomètres (dénivelé positif de 700m)

ARTICLE 6.2. Signatures

Les émargements, remises des dossards et plaques de cadres se feront à la permanence, par équipe complète de 14h00 à 14h45.

La réunion des directeurs sportifs se déroulera à 13h30 : Salle de la cantine, rue du Calvaire, 56140 Saint Marcel.

Elle se déroulera en présence de la direction de l'épreuve et des membres du jury des arbitres.

Sous peine de mise hors course, la signature de la feuille de départ est obligatoire.

ARTICLE 6.3. Horaires de départ

Le départ fictif aura lieu sur la ligne d'arrivée située rue de la Bouie, 56140 Saint Marcel à 15h00.

Le départ réel sera donné en sortie d'agglomération, Le Chat D776 56140 Saint Marcel.

Il y aura donc 1 kilomètre de parcours neutralisé.

ARTICLE 6.4. Assistance neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par deux voitures du SC Malestroit avec mécanicien à bord.

ARTICLE 6.5. Ravitaillement

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 50^{ème} kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

Le collège des arbitres peut réduire les distances visées ci-dessus suivant et les conditions atmosphériques, le profil et la longueur de l'épreuve.

Cette décision devra si prise, être communiquée avant le départ.

ARTICLE 6.6. Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 7.2 kilomètres à parcourir 6 fois, l'entraide entre les coureurs de la même équipe ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve.

Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les arbitres peuvent décider une neutralisation des groupes attardés.

ARTICLE 6.7. Délai

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des arbitres, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 6.8. Classement Individuel

Le classement individuel sera jugé par le juge à l'arrivée au terme des 98 kilomètres sur la ligne d'arrivée, située rue de la Bouie 56140 Saint Marcel.

Le juge à l'arrivée sera aidé par un système de vidéo finish.

ARTICLE 6.9. Classement "Maillot à pois - meilleur grimpeur"

Le classement du « Meilleur Grimpeur » sera obtenu par l'addition des points attribués aux différents classements intermédiaires.

Chaque classement intermédiaire attribuera les points suivants : 10-8-6-3-1.

En cas d'égalité aux points, les critères suivant seront appliqués pour départager les concurrents :

1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
2. Place au classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, le coureur doit terminer l'épreuve dans les délais.

Les 4 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- Côte de Bohal - D151 - Gymnase - 56140 Bohal kilomètre 5
- Côte du Mont Hersé-D764-La Secouette-56140 Saint Gravé kilomètre 32
- Côte de la Pagdolaye -56140 Missiriac kilomètre 51
- Côte de la Croix du Fut-56140 Saint Marcel kilomètre 60

ARTICLE 6.10. Classement "Maillot Vert - meilleur sprinter"

Le classement « Maillot Vert » sera obtenu par l'addition des points attribués aux différents classements intermédiaires.

Chaque classement intermédiaire attribuera les points suivants : 10-8-6-3-1.

En cas d'égalité aux points, les critères suivant seront appliqués pour départager les concurrents :

1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
2. Place au classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement des sprints intermédiaires, le coureur doit terminer l'épreuve dans les délais.

Les 4 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- Avenue de Gournava, D149, entrée d'agglo, 56140 Pleucadeuc kilomètre 26
- Rue Anne de Bretagne, D149, sortie d'agglo, 56140 Saint Martin S/ Oust kilomètre 40
- Les Broussettes, D146A, sortie d'agglo, 56140 Saint Laurent S/ Oust kilomètre 48
- Rue de La Bouie, 2^{ème} passage sur la ligne, 56140 Saint Marcel kilomètre 69

ARTICLE 6.11. Récompenses

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée :

- le vainqueur de l'étape (une coupe + un bouquet + Maillot Jaune)
- le deuxième de l'étape (une coupe + un bouquet)
- le troisième de l'étape (une coupe + un bouquet)
- le premier de la SCM (un bouquet)
- le premier Junior de l'étape (un bouquet + Maillot Blanc)
- le leader du classement "Meilleur Grimpeur" (un bouquet + un Maillot à pois)
- le leader du classement des "Maillot Vert" (un bouquet + un Maillot vert)

ARTICLE 7.

Etape 2 Carentoir > Carentoir

ARTICLE 7.1. Caractéristiques

La deuxième étape se déroulera sur un Contre-La-Montre individuel de 7,35 kilomètres. Les départs seront donnés toutes les minutes, Place de l'étoile, 56910 Carentoir.

ARTICLE 7.2. Horaires de départ

Le premier départ aura lieu à 8h00. Les heures de départ seront faites par rapport au classement individuel de l'étape 1.

Le dernier du classement partira en premier, puis l'avant dernier, etc...

Les heures de départ seront disponibles après établissement du classement de la première étape et affichées à la permanence de l'étape 1.

ARTICLE 7.3. Classement

A l'issue du Contre-la-Montre, un classement individuel au temps sera établi basé sur le temps réalisé, au dixième près.

Ce classement sera fourni dans les plus brefs délais par le chronométreur.

ARTICLE 7.4. Récompenses

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée

- Le leader du classement général au temps (un bouquet + Maillot jaune)
- le vainqueur de l'étape (une coupe + un bouquet)
- le deuxième de l'étape (une coupe + un bouquet)
- le troisième de l'étape (une coupe + un bouquet)
- le premier Junior au classement général (un bouquet + Maillot Blanc)
- le leader du classement "Meilleur Grimpeur"
- le leader du classement des "Sprints Intermédiaires"

ARTICLE 8.

Etape 3.Carentoir > Mauron

ARTICLE 8.1. Caractéristiques

La troisième étape se déroulera sur un parcours de 69.5 kilomètres en ligne + un parcours de 6.5 kilomètres à parcourir 6 fois, soit un total de 102 kilomètres.

ARTICLE 8.2. Signature

La signature se fera au restaurant le Chêne Heleuc SUPER U, 56910 Carentoir de 13h00 à 14h00. Tout coureur ne signant pas cette feuille de signature sera automatiquement mis hors course. Sous peine de mise hors course, la signature de la feuille de départ est obligatoire.

ARTICLE 8.3. Horaires de départ

Le départ fictif sera donné devant l'entrée du magasin SUPER U, rue du chêne Heleuc Carentoir à 15h00.

Le départ réel sera donné après l'intersection D773/D171, sur la D773 après un parcours neutralisé de 0,650 kilomètre.

ARTICLE 8.4. Assistance neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par deux voitures du SC Malestroit avec mécanicien à bord.

ARTICLE 8.5. Ravitaillement

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 50^{ème} kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

ARTICLE 8.6. Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 6.5 kilomètres à parcourir 6 fois, l'entraide entre les coureurs de la même équipe ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve. Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les arbitres peuvent décider une neutralisation des groupes attardés.

ARTICLE 8.7. Délai

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des arbitres, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 8.8. Classement Individuel

Le classement individuel sera jugé par le juge à l'arrivée au terme des 102 Kilomètres sur la ligne d'arrivée située rue d'Armor à Mauron sous la banderole « ARRIVEE ».

Le juge à l'arrivée sera aidé par un système de vidéo finish.

ARTICLE 8.9. Classement "Maillot à pois - meilleur grimpeur"

Le classement du « Meilleur Grimpeur » sera obtenu par l'addition des points attribués aux différents classements intermédiaires.

Chaque classement intermédiaire attribuera les points suivants : 10-8-6-3-1.

En cas d'égalité aux points, les critères suivant seront appliqués pour départager les concurrents :

1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
2. Place au classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, le coureur doit terminer l'épreuve dans les délais.

Les 4 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- | | |
|--|--------------|
| • Côte de Kerbiguet, D773 intersection rue des Chênes - 56380 Guer | kilomètre 20 |
| • Côte du Camp Militaire de St Cyr -D724-56800 Campeneac | kilomètre 32 |
| • Côte du Jardin aux Moines-D141-56430 Tréhorenteuc | kilomètre 45 |
| • Côte du Bois de La Roche -D134-56430 Mauron | kilomètre 53 |

ARTICLE 8.10. Classement " Maillot Vert - meilleur sprinter "

Le classement « Maillot Vert » sera obtenu par l'addition des points attribués aux différents classements intermédiaires.

Chaque classement intermédiaire attribuera les points suivants : 10-8-6-3-1.

En cas d'égalité aux points, les critères suivant seront appliqués pour départager les concurrents :

1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
2. Place au classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement des sprints intermédiaires, le coureur doit terminer l'épreuve dans les délais.

Les 4 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- | | |
|--|--------------|
| • Rue de Brocéliande, St Cyr Coetquidan-D773-56380 Guer Bellevue | kilomètre 23 |
| • Le Pont Ruelland « pancarte » - D303 - 56430 MAURON | kilomètre 64 |
| • rue d'Armor - 1 ^{er} passage sur la ligne - 56430 MAURON | kilomètre 69 |
| • rue d'Armor - 3 ^{ème} passage sur la ligne - 56430 MAURON | kilomètre 82 |

ARTICLE 8.11. Récompenses

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée

- ✓ le vainqueur de l'étape (une coupe + un bouquet)
- ✓ le deuxième de l'étape (une coupe + un bouquet)
- ✓ le troisième de l'étape (une coupe + un bouquet)

ARTICLE 9. Protocole final

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée

- ✓ le vainqueur du classement général (trophée + un bouquet + Maillot jaune)
- ✓ le deuxième du classement général (coupe + un bouquet)
- ✓ le troisième du classement général (coupe + un bouquet)
- ✓ le premier Junior au classement général (coupe + un bouquet + Maillot Blanc)
- ✓ le vainqueur du classement "Meilleur Grimpeur" (coupe + un bouquet + un Maillot à pois)
- ✓ le vainqueur du classement des "Meilleur Sprinteur" (coupe + un bouquet + un Maillot vert)

ARTICLE 10. Classement général individuel

1. Le classement général final sera calculé en ajoutant les temps des trois étapes de chaque coureur.
2. En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de secondes enregistrées lors de l'étape contre la montre individuel seront incorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.
3. En cas de nouvelle égalité, il sera fait appel à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

ARTICLE 11. Voitures Directeurs Sportifs

- L'ordre des voitures pour la première étape sera fait par tirage au sort.
- L'ordre des voitures lors de la 3^{ème} étape sera établi en fonction du classement général individuel.
- Points de regroupements des voitures des Directeurs Sportifs et voitures neutres 30 minutes avant chaque départ :
 - Etape 1 14h30 -parking **restaurant Relais du Maquis**, rue du Maquis, 56140 Saint Marcel
 - Etape 3 14h30 -parking magasin **SUPER U**, rue du chêne Heleuc, 56910 Carentoir

Emargements et contrôles des licences DS et mécaniciens en entrée de zone

ARTICLE 12. Règlement antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Les contrôles antidopage auront lieu dans un local prévu à cet effet à proximité de la permanence de chaque étape.

ARTICLE 13. Prix FFC

Les prix attribués aux 15 premiers coureurs classés sur la première et la dernière étape:

Grille FFC 183/15 n°36

Les prix attribués aux 10 premiers coureurs classés sur la deuxième étape (CLM):

Grille FFC 91/10 n°37

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux 15 premiers coureurs classés au général:

Grille FFC 274/15

ARTICLE 14. Primes spécifiques

- | | |
|--------------------------|---|
| • Classement Général : | 1 ^{er} 50€ - 2 ^{ème} 30€ - 3 ^{ème} 20€ |
| • Classement Grimpeurs : | 1 ^{er} 50€ - 2 ^{ème} 30€ - 3 ^{ème} 20€ |
| • Classement Sprinters : | 1 ^{er} 50€ - 2 ^{ème} 30€ - 3 ^{ème} 20€ |
| • Classement Juniors : | 1 ^{er} 50€ - 2 ^{ème} 30€ - 3 ^{ème} 20€ |

Primes versées en Bons d'Achats valables dans les magasins U.

Un coureur ne peut toucher qu'une seule prime individuelle spécifique, il n'y aura pas de décalage de primes.

En cas de double tunique pour la même coureur, c'est le deuxième au classement concerné qui sera porteur du maillot distinctif et par ordre de valeur (Jaune, Vert, Pois, Blanc).

ARTICLE 15. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 16. Secours épreuve

La prise en charge sur l'épreuve est effectuée par Triskell Ambulance – 56430 MAURON, l'ambulance est connectée sur « radio tour » et canal « Direction Course ».

Le centre hospitalier référent est CHR Ploërmel.

SECOURS hors épreuve 112 ou



Annexes

Première Etape

Itinéraire et Horaires

Deuxième Etape

Carte Circuit

Troisième Etape

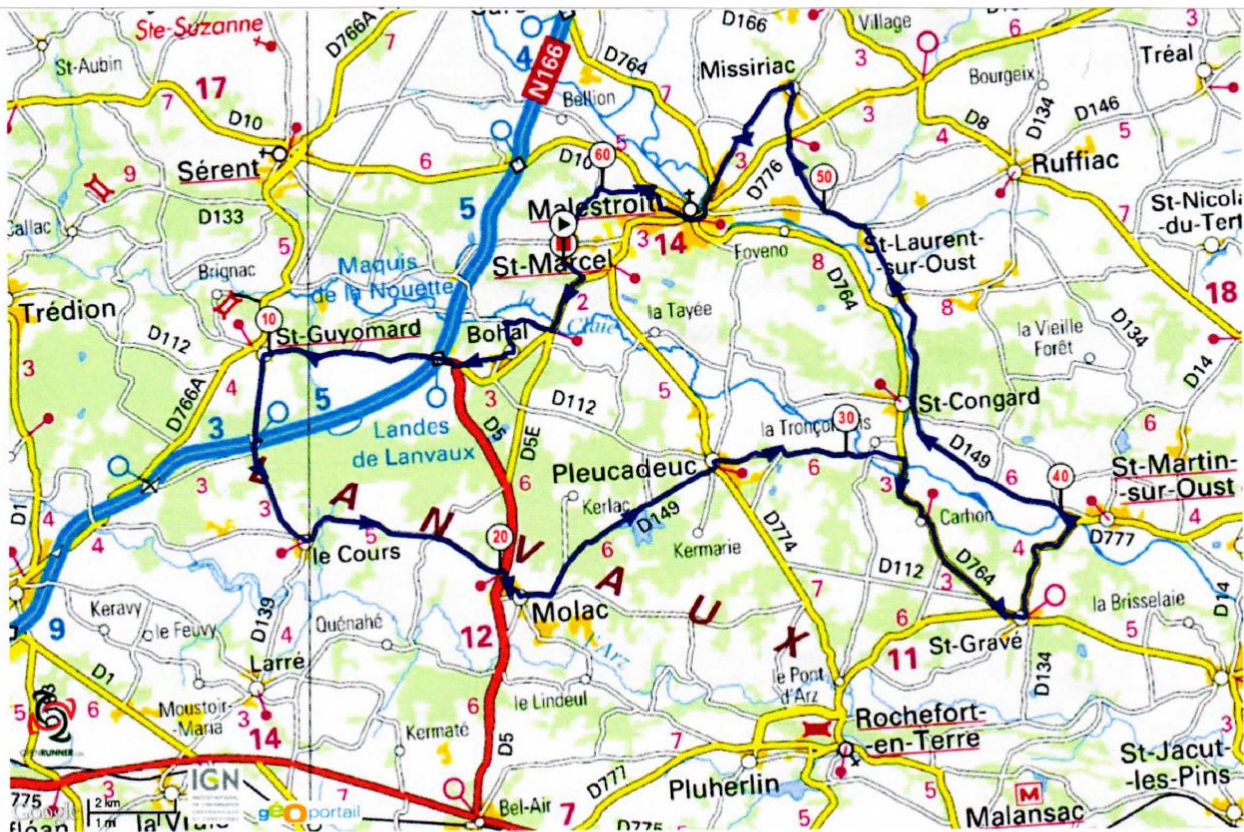
Itinéraire et Horaires

Samedi 27 avril 2013

1ere étape : SAINT MARCEL – SAINT MARCEL

Saint Marcel – Bohal – Saint Guyomard – Le Cours – Molac – Pleucadeuc – Saint Gravé – Saint Martin sur Oust – Saint Congard – Saint Laurent sur Oust – Missiriac – Malestroit – Saint Marcel.

Départ à 15 h 00 pour 62 km. Ensuite 6 fois le circuit final de 7,2 km à Saint Marcel, soit un total de 98 km.



SAMEDI 27 AVRIL 2013

N° des routes	ST MARCEL - ST MARCEL (1e étape)	Km partiel	Km parcouru	Horaire à 38 km/h	Horaire à 42 km/h
	DEPART : SAINT MARCEL : la Bouie		0,0	15 H 00	15 H 00
	Au Rond-Point à gauche, vers 776				
D776	A droite, Direction Bohal				
D151a	D776 / D151a, à droite				
D151	D151a / D151, à gauche				
D151	BOHAL		4,1	15 H 07	15 H 06
	GRIMPEUR	●●●●●●●●	5	15 H 08	15 H 08
D112	D151 / D112, Bellevue. A droite				
	SAINT GUYOMARD		10,0	15 H 16	15 H 14
D139	D112 / D139, à gauche				
	LE COURS		14,9	15 H 24	15 H 21
	A gauche, direction Molac				
	MOLAC		20,9	15 H 33	15 H 30
D149	Direction Pleucadeuc				
	SPRINT	●●●●●●●●	26	15 H 41	15 H 37
D149	PLEUCADEUC		26,7	15 H 42	15 H 38
D764	D149 / D 764, à droite				
	Le Mont Hersé		32,7	15 H 52	15 H 47
	GRIMPEUR	●●●●●●●●	32,7	15 H 52	15 H 46
D777	SAINT GRAVE		36,6	15 H 58	15 H 52
	D764 / D777, à gauche D777				
	SAINT MARTIN SUR OUST (LE GUESLIN)		39,6	16 H 03	15 H 56
D149	à gauche, D149				
	SPRINT	●●●●●●●●	40	16 H 03	15 H 57
D147	SAINT CONGARD		44,4	16 H 10	16 H 03
D147	SAINT LAURENT SUR OUST		47,3	16 H 15	16 H 08
	SPRINT	●●●●●●●●	48	16 H 16	16 H 19
D146A	D147 / D 146, à gauche				
	A droite, direction la Verrie				
	La Pagdolaye		51,6	16 H 21	16 H 13
	GRIMPEUR	●●●●●●●●	51,6	16 H 21	16 H 13
D168	MISSIRIAC		53,3	16 H 24	16 H 16
	à gauche, D168, vers Malestroit				
	MALESTROIT		57,4	16 H 31	16 H 22
D764	Fg de la Madeleine				
D764	Boulevard du Pont Neuf				
	Rue des Ecoles				
	Rue Seche				
	Rue de la Mennais				
	Rue du Murtet				
	La Touche				
	GRIMPEUR	●●●●●●●●	60	16 H 35	16 H 26
	Rue du Calvaire				
	SAINT MARCEL				
	Rue du Maquis				
D321	La Bouie : 1er PASSAGE SUR LA LIGNE		62,0	16 H 38	16 H 28
	Rue de la Bouie				
	Le Haut Brouais				
	Le Bas Brouais				
	La Ville Glin				
	Le Gage				
D151	A droite, direction la Nouette				
	Musée de la résistance				
	Rue du Maquis				
	2e PASSAGE SUR LA LIGNE		69,2	16 H 49	16 H 39
	SPRINT	●●●●●●●●			
	3e PASSAGE SUR LA LIGNE		76,4	17 H 01	16 H 49
	4e PASSAGE SUR LA LIGNE		83,6	17 H 12	16 H 59
	5e PASSAGE SUR LA LIGNE - ARRIVEE		90,8	17 H 23	17 H 09
	6e PASSAGE SUR LA LIGNE - ARRIVEE		98,0	17 H 34	17 H 20

ETAPE 2 CARENTOIR > CARENTOIR : Contre La Montre Individuel

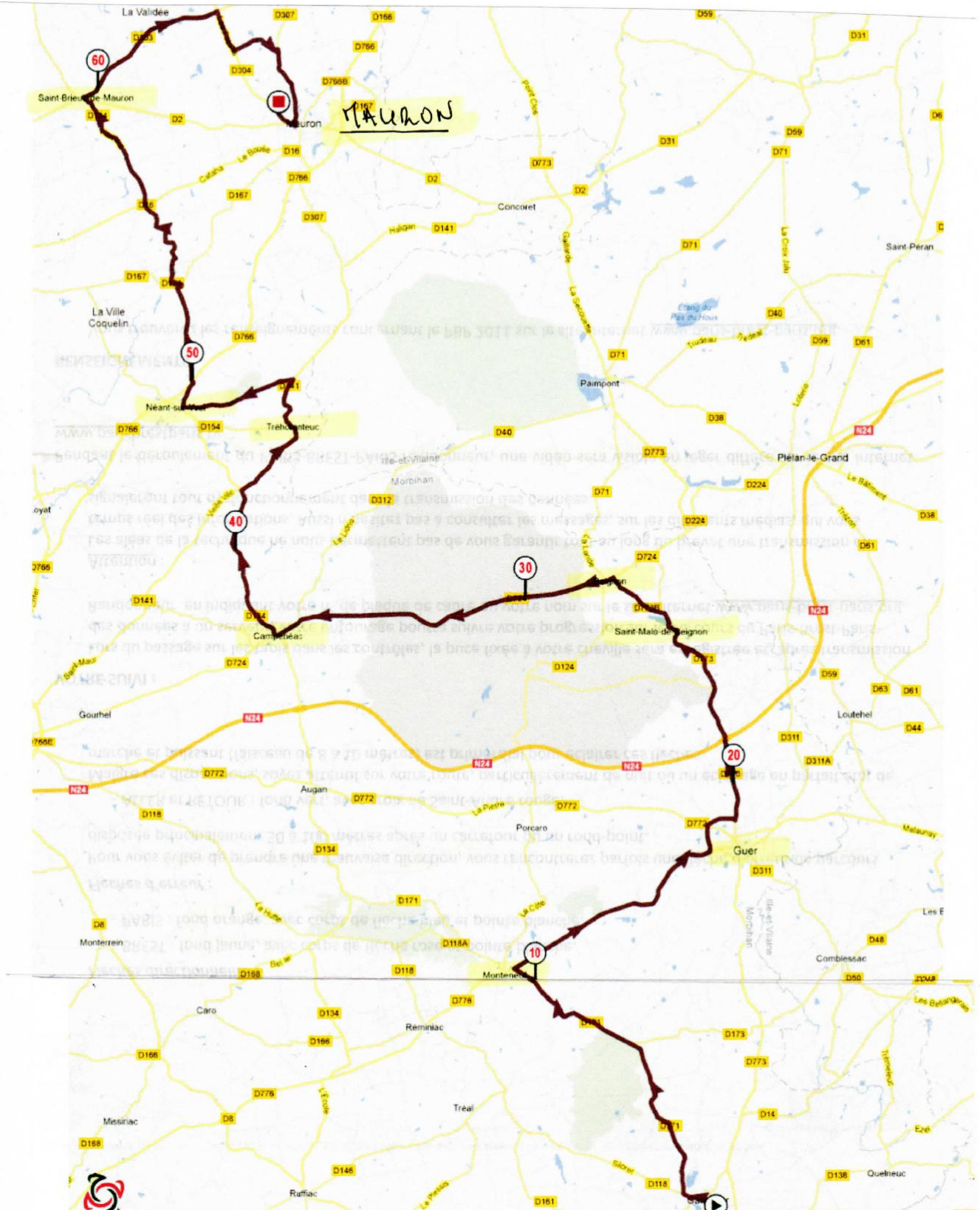


L'ensemble des tracés et dénivelés :

Nom	Départ	Arrivée	Distance (km) D+ ; D- (m)	Activité	Difficulté	Date	ID
RDL U 2013 circuit attente Mauron ★★★★★	Mauron	Mauron	2.4 4 ; 6	Cyclisme Route	Basse	22/11/2012	2097742
RDL U 2013 attente Saint Marcel ★★★★★	Saint-Marcel	Saint-Marcel	2.95 29 ; 27	Cyclisme Route	Basse	17/11/2012	2087395
RDL U 2013 circuit arrivée Mauron ★★★★★	Mauron	Mauron	6.47 35 ; 36	Cyclisme Route	Basse	22/11/2012	2087149
RDL U 2013 circuit arrivée St Marcel ★★★★★	Saint-Marcel	Saint-Marcel	7.19 61 ; 59	Cyclisme Route	Basse	16/11/2012	2040511
RDL U 2013 CLM ★★★★★	Carentoir	Carentoir	7.35 49 ; 52	Cyclisme Route	Basse	16/11/2012	1301311
RDL U 2013 ligne carentoir >mauron ★★★★★	Carentoir	Mauron		Cyclisme Route	Moyenne	17/11/2012	1286870
RDL U 2013 ligne-saint marcel ★★★★★	Saint-Marcel	Saint-Marcel		Cyclisme Route	Moyenne	17/11/2012	1286808

WWW.OPENRUNNER.COM

3e étape en ligne : CARENTOIR - MAURON



DIMANCHE 28 AVRIL 2013

N° des routes	CARENTOIR - MAURON (3e étape)	Km partiel	Km parcouru	Horaire à 38 km/h	Horaire à 42 km/h
	DEPART : CARENTOIR : le Chêne Helleuc (magasin U)	0	0	15 H 00	15 H 00
	Rue du Chêne Helleuc				
	Rue de Bourrienne				
D14	Rue Gratinière				
D118	D14/D118 - D118 rue de la Bourdonnaye	1,5	1,5		
D171	D118/D171 - D171 le Gueslan	1,5	3		
D171	Trignac	2,5	5,5		
D171	Bécihan	3,5	9		
	MONTENEUF	1,7	10,7	15 H 17	15 H 15
D776	D171/D776 : à droite rue des Menhirs				
	GUER	7	17,7	15 H 28	15 H 25
D773	D776/D773 : à gauche, route de la lande				
D773	Saint Marc				
D773	Au rond-point : à gauche, la Boulais				
	GRIMPEUR	●●●●●	20	15 H 31	15 H 28
D773	Bellevue : rue de Saint Cyr				
	SPRINT	●●●●●	23	15 H 36	15 H 33
D773	SAINT MALO DE BEIGNON	2	25	15 H 40	15 H 36
D773B	BEIGNON	2,5	27,5	15 H 44	15 H 40
D724	D773B/D724, à gauche D724 rue St Cyr - Coetquidan				
	GRIMPEUR	●●●●●	32	15 H 51	15 H 46
D724	CAMPENEAC	9,5	37	15 H 59	15 H 52
D134	D724/D134, à droite D134, route de Néant-sur-Yvel				
D134	La Ville Aubert	3	40	16 H 03	15 H 57
D141	D134/D141, à droite D141				
D141	TREHORENTEUC	4	44	16 H 10	16 H 02
	GRIMPEUR	●●●●●	45	16 H 11	16 H 04
D141	Tumulus du jardin aux moines	2	46		
	A gauche, direction Néant-sur-Yvel				
	NEANT-SUR-YVEL	3	49	16 H 17	16 H 10
D134	Rue du Docteur Guérin				
D766b	Rue Anne Toussainte de Voltaire				
D134	D766 / D134				
D134	La Ville Boulard	2,2	51,2		
D134	Le Bois de la Roche	1,7	52,9		
	GRIMPEUR	●●●●●	53	16 H 24	16 H 16
D134	Le Coudray Baillet	2,9	55,8		
D303	SAINT BRIEUC DE MAURON	3,7	59,5	16 H 34	16 H 25
D303	A droite vers Le Rox				
	Le Rox, à gauche	4,1	63,6		
	SPRINT	●●●●●	64	16 H 41	16 H 31
	Les Fossés, à gauche	0,9	65,9		
D307	La Ville Davy	1,8	67,7	16 H 47	16 H 37
	MAURON				
	D307 / D304, à droite D304				
	1er passage sur la ligne	1,8	69,5	16 H 50	16 H 40
	SPRINT	●●●●●			
D304	Les Perronniaux				
D304	Monterblot				
D304	A droite : les Fossés				
D307	La Ville Davy				
D307	Le Moulin de la ville Davy				
	D307/D304, à droite D304				
	2eme passage sur la ligne	6,5	76	17 H 00	16 H 48
	3eme passage sur la ligne	6,5	82,5	17 H 10	16 H 58
	SPRINT	●●●●●			
	4eme Passage sur le ligne	6,5	89	17 H 21	17 H 07
	5eme passage sur la ligne	6,5	95,5	17 H 31	17 H 16
	ARRIVEE	6,5	102	17 H 41	17 H 25